

Glossaire des termes

Janvier 2024

Le présent glossaire a été réalisé afin de définir les termes utilisés dans notre documentation.

Commission Globale

La Commission Globale comprend les Frais de Base et les Frais de Couverture de Change. Les Frais de Base couvrent certains frais administratifs, y compris les Frais relatifs à la Nomination de l'Agent, les Frais relatifs au Dépositaire, les Frais relatifs à l'Administrateur du Programme, les Frais relatifs au Fiduciaire et les Frais relatifs à l'Agent de cotation.

Les Frais de Couverture de Change couvrent les frais liés à l'exposition couverte contre les risques de change.

Dans certains documents, la Commission Globale est également appelée Frais relatifs au Produit ou Ratio du Total des Frais sur Encours.

Conditions Définitives

Document constituant les conditions définitives du titre ETC tel que décrit à l'Article 8.4 du Règlement du Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) et qui doit être considéré conjointement avec le « Prospectus de Base ».

Couverture

Une stratégie de gestion des risques qui vise à réduire les risques d'investissement tels que le risque de crédit ou de marché, ou plus particulièrement qui vise à réduire les fluctuations de change (Couverture de Change).

Décote

Un titre ETC se négocie avec une décote si son cours est inférieur à sa valeur intrinsèque.

Droit au métal

Quantité déterminée du métal sous-jacent à laquelle chaque titre ETC fournit une exposition. Un jour donné, le titre ETC peut être considéré comme offrant une exposition à cette quantité de métal.

Écart (écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, ou écart de prix à l'achat et à la vente)

L'Écart représente la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur, et est l'une des mesures qui permet de déterminer la liquidité d'un titre ETC.

Frais relatifs au Produit

Voir la définition de Commission Globale.

Juste Valeur

Voir la définition de Valeur par Titre.

Marché Primaire

Lorsque des titres ETC sont émis ou rachetés en faveur de l'Émetteur par des Participants Autorisés.

Marché Secondaire

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres ETC sur le Marché Secondaire. Ces transactions peuvent être réalisées sur le marché boursier ou le marché de gré à gré par l'intermédiaire d'un Courtier.

Matières Premières

Les Matières Premières sont une substance ou une matière qui peut être échangée, transportée ou vendue.

Participant Autorisé

L'un des principaux intervenants au centre du mécanisme d'émission/de rachat des titres de matières premières négociés en

bourse (titres ETC). Les Participants Autorisés sont des fournisseurs de liquidités ETC qui détiennent le droit exclusif de modifier l'offre de titres ETC sur le marché.

Prime

Un titre ETC se négocie avec une prime si son cours est supérieur à sa valeur intrinsèque.

Teneur de Marché

Un Teneur de Marché est une société de courtage qui est en mesure d'effectuer des opérations, sur des marchés unilatéraux ou bilatéraux, relatives à un titre particulier afin de faciliter la négociation de ce titre pendant les heures normales de marché.

Titres

Terme généralement utilisé pour désigner les actions ou les créances, et de façon générale les instruments financiers négociables.

Titre de créance à série

Un Titre de créance à série fait référence à un titre de créance émis, qui est lui-même composé de titres ETC faisant référence à un indice ou à un métal précieux sous-jacent.

Titres ETC

Les « Exchange Traded Commodities » (titres ETC) sont des titres émis par une société qui négocie sur des marchés réglementés. Les titres ETC sont généralement cotés de manière continue pendant les heures de négociation de la bourse concernée.

Total des Frais sur Encours (Total Expense Ratio ou TER)

Voir la définition de Commission Globale.

Valeur par Titre (Value per Security ou VpS)

La Valeur par Titre représente la valeur de chaque titre individuel dans une série de titres ETC à une date donnée. La VpS est basée sur la valeur totale de la série de titres ETC (valeur totale de l'ensemble des actifs, moins les passifs), divisée par le nombre de titres en circulation.